

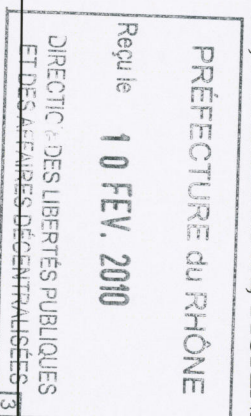
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL DU 27 JANVIER 2010

L'An Deux Mille Dix, le Vingt Sept Janvier à Dix Neuf heures, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BÉGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Mme NICOLAS, Mme FOULLAT, Messieurs CAILLET ROUSSET, DENISSIEUX, EVANGELISTA, FIORINI, LAFONT, PARTRAT.

Mme GUICHERD présente un pouvoir de Madame BARET

Absents excusés : M. JOURDAIN, Mme FAILLET, M. GELIN.



Objet : Monsieur le Président propose, pour l'accès payant du public aux spectacles proposés par la Médiathèque intercommunale, les tarifs suivants :

- Entrée Adulte : 5 €
- Entrée Enfant (jusqu'à 16 ans) : 2,50 €.

Après délibération, À L'unanimité,

Le Conseil Syndical

- **APPROUVE** les tarifs indiqués ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERÉ LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNÉ AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS LES MEMBRES PRÉSENTS

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 29 janvier 2010

Le Président

Bernard BEGUIN

